



AVIS DE CONCERTATION

Opération Vallée Créative

Ouverture de la Concertation

Le public est informé que par la délibération n°2016/234, en date du 29 avril 2016, le Conseil de Bordeaux Métropole a décidé d'ouvrir une concertation relative à l'opération d'aménagement Vallée créative.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés

- à la Mairie de Gradignan - Allée Prom. Gaston Rodrigues - 33170 Gradignan
- à la Mairie de Pessac - place de la V^e république - 33604 Pessac
- à la Mairie Mérignac - 60 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 33700 Mérignac
- au Pole territorial Sud de Bordeaux Métropole - Europarc B15 - 15 Avenue Léonard de Vinci - 33600 Pessac

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations sur les registres prévus à cet effet, à compter du 19 mai 2016, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet de Bordeaux Métropole (www.participation.bordeaux-metropole.fr).

La fin de la procédure de Concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.